

DÉLIBÉRATION N°2026-57

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Vu l'avis favorable du Comité social d'administration d'établissement du 15 septembre 2026,

Vu la présentation de Monsieur le Président de Nîmes Université ;

Considérant que les établissements expérimentaux peuvent demander au Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace qu'il soit procédé à leur évaluation afin de sortir du régime expérimental ;

Considérant que cette demande doit être formulée par l'autorité exécutive après délibération adoptée à la majorité absolue des membres composant le conseil d'administration ;

Considérant la volonté de Nîmes Université de sortir du régime expérimental ;

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	31
Membres présents ayant voix délibérative :	23
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	6
Quorum :	16

Le conseil d'administration de Nîmes Université décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président de Nîmes Université à formuler la demande auprès du ministre de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Espace de déclencher, conformément au chapitre III de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018, de procédure de sortie du statut d'établissement public expérimental, incluant l'évaluation préalable de Nîmes Université par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) ;
- de solliciter, à l'issue de cette évaluation, la pérennisation de Nîmes Université sous la forme d'un grand établissement au sens du code de l'éducation.

Fait à Nîmes le 22 septembre 2026

Le président de Nîmes Université

Le Président
de l'université de Nîmes
Signé électroniquement par : Benoît ROIG
Date de signature : 25/09/2026
Qualité : Président de Nîmes Université
Benoît ROIG

Classée sous la référence : 2026-57
Publiée sur le site de Nîmes Université le : 25/09/2026
Transmis au recteur le : 25/09/2026
Affichée sur le site internet de l'Université et affichée sur le site Vauban de l'université pour une durée de deux mois

Moda
En ap
prése
sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du président de l'université de Nîmes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes.

stice administrative, la
ux mois à compter de